



VILLE DE GRACEFIELD
Au ❤️ de la Gatineau

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 27 mars 2023, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 18 h 00.

Sont présents les membres du conseil, Madeleine Caron, Alain Labelle, Daniel-Luc Tremblay, Mélanie Lefebvre, Hugo Guénette et Jean-Philippe Caron.

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Mathieu Caron.

Sont également présentes madame la directrice générale Julie Jetté et madame la directrice générale adjointe et greffière Julie Thérien.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

2023-03-115 Ouverture de la séance extraordinaire

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que la présente séance extraordinaire soit ouverte, il est 18 h 00.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-116 Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

Que l'ordre du jour pour la séance extraordinaire soit le suivant :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Contribution financière – Camp de jour 2023
3. Contribution du milieu additionnelle pour un projet ACL
4. Adoption du règlement 230-2023 Relatif à la démolition d'immeubles
5. Modification au calendrier des séances
6. Demande de subvention auprès du programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête Nationale

7. Varia
8. Levée de la séance

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec ses ajouts.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-117 Contribution financière Camp de jour 2023

Considérant la proposition reçue de la Fondation le Terrier Inc pour la tenue du camp de jour de la saison estivale 2023 ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de monsieur le conseiller Jean-Philippe Caron, propose et il est résolu :

D'accepter l'offre de services pour l'organisation du camp de jour de la saison estivale 2023 par la Fondation Camp le Terrier sur le territoire de la Ville de Gracefield. Le service sera offert pour les jeunes de Gracefield qui ont entre 5 et 12 ans, de 8 h 30 à 16 h 30, et le camp se déroulera au gymnase de l'école.

La Ville de Gracefield paiera une contribution de 35 091,06 \$ pour la saison estivale 2023, pour les enfants résidants sur le territoire de la Ville de Gracefield, soit un nombre maximal de 45 enfants.

Le coût pour le service de garde devra être défrayé par les parents, au montant de 7,00 \$ par jour selon leur besoin.

Le tout est conditionnel à l'obtention d'une lettre de confirmation de la Commission scolaire pour la disponibilité de l'école pour le camp de jour 2023 et du certificat d'assurance à recevoir de la Fondation le Terrier Inc.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-118 Contribution du milieu additionnelle pour un projet ACL

Considérant que le projet Habitations Au cœur de la Vallée, situé sur le territoire de la Ville de Gracefield, a été déposé à la Société d'habitation du Québec (SHQ) dans le cadre du programme AccèsLogis Québec ;

Considérant que les coûts de construction élevés, notamment, rendent la réalisation du projet plus difficile ;

Considérant que la ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau pourrait sous peu être autorisée à octroyer une subvention à la Ville de Gracefield afin de lui permettre de financer la réalisation du projet ;

Considérant que, le cas échéant, une entente devra être conclue entre la Ministre, la SHQ et la Ville de Gracefield afin de convenir des engagements de chacune des parties et des modalités d'utilisation de la subvention ;

Considérant que la Ville de Gracefield appuie activement les projets de logements abordables ;

En conséquence, monsieur le conseiller Alain Labelle, appuyé de madame la conseillère Madeleine Caron, propose et il est résolu à l'unanimité :

D'accepter, advenant l'octroi d'une subvention, de verser une contribution du milieu additionnelle dans le cadre du programme AccèsLogis Québec pour le projet d'Habitations Au cœur de la Vallée et de conclure à cette fin l'entente décrite au préambule ;

D'autoriser, advenant l'octroi d'une subvention monsieur le maire Mathieu Caron, et madame la directrice générale Julie Jetté, à signer ladite entente.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-119 Adoption du règlement 230-2023 relatif à la démolition d'immeubles

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février 2023 par monsieur le conseiller Alain Labelle ;

Considérant que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt du projet de règlement en date du 13 février 2023 par monsieur le conseiller Alain Labelle ;

En conséquence, monsieur le conseiller Hugo Guénette, appuyé de monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, propose et il est résolu :

D'adopter le règlement 230-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2023-03-120 Modification à la résolution 2022-11-466 Calendrier
établissant la tenue des séances ordinaires du
conseil pour l'année 2023**

Considérant que deux dates pour des séances ordinaires doivent être modifiées ;

En conséquence, madame la conseillère Mélanie Lefebvre, appuyée de monsieur le conseiller Alain Labelle, propose et il est résolu :

De modifier la résolution 2022-11-466 afin de remplacer les séances des mois d'avril et de mai 2023 pour les dates suivantes :

- Mardi le 11 avril 2023 à 19 h
- Mardi le 9 mai 2023 à 19 h

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

**2023-03-121 Demande de subvention auprès du programme
d'assistance financière aux célébrations locales de la
Fête Nationale**

Considérant que le Mouvement national des Québécoises et Québécois offre un programme d'assistance financière pour les célébrations locales de la Fête Nationale ;

Considérant que la Ville de Gracefield souhaite organiser une célébration le 24 juin 2023 et que certains contrats sont déjà signés ;

En conséquence, monsieur le conseiller Daniel-Luc Tremblay, appuyé de madame la conseillère Mélanie Lefebvre, propose et il est résolu :

D'autoriser la coordonnatrice RHRM et services de proximité, madame Maude Tourangeau et la directrice générale, madame Julie Jetté à déposer, signer et finaliser la reddition de compte pour et au nom de la Ville de Gracefield concernant la demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-03-122 Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par monsieur le conseiller Hugo Guénette et il est résolu :

De lever la présente séance extraordinaire à 19 h 02.

Monsieur le maire Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le maire

La directrice générale
adjointe et greffière

Mathieu Caron

Julie Thérien

Approbation du procès-verbal :

Je, Mathieu Caron, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Mathieu Caron
Maire